

# **Résolution 519**

## **pour une mise en œuvre rapide de la loi fédérale sur les allocations familiales**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

considérant que le peuple genevois a accepté avec une majorité de 68,3% la loi fédérale sur les allocations familiales, lors des votations du dimanche 26 novembre 2006,

invite le Conseil d'Etat

à proposer les modifications nécessaires de la loi cantonale sur les allocations familiales dans un délai qui permette à la loi fédérale d'entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008.